



Paris, le 29 novembre 2006

Santé Info Droits : 0 810 004 333 **La ligne du Collectif Interassociatif Sur la Santé**

Un service téléphonique d'information juridique et sociale pour les problématiques liées à la représentation des usagers du système de santé, aux droits des personnes malades et plus globalement à l'ensemble des usagers du système de santé est dorénavant accessible.

Santé Info Droits 0 810 004 333 est un numéro azur, coût d'une communication locale depuis un poste fixe. Le service est aussi accessible au 01 53 62 40 30, ce qui peut être plus avantageux pour ceux appelant depuis un portable ou ayant un abonnement avec appel illimité (sous réserve des dispositions contractuelles propres à chaque opérateur). *Santé Info Droits* répond à vos appels les lundi, mercredi et vendredi de 14h à 18h ainsi que les mardi et jeudi de 14h à 20h.

Une ligne destinée aux représentants des usagers dans les instances sanitaires et sociales

On estime aujourd'hui à plus de 10.000 le nombre de représentants des usagers siégeant dans des instances de santé sur l'ensemble du territoire. Aussi est-il rapidement apparu au CISS, dans le cadre du développement de ses missions de formation et d'information, qu'un outil tel qu'une ligne téléphonique était particulièrement adapté pour répondre aux sollicitations croissantes convergeant depuis des acteurs multiples en demande de soutien.

Les représentants des usagers siégeant dans les diverses instances locales, régionales et nationales de santé sont parfois isolés dans leur mission de représentation où ils sont amenés à traiter de thématiques transversales qui peuvent être éloignées de celles qu'ils ont l'habitude d'aborder. C'est d'abord pour être à même de leur apporter en permanence des informations adaptées à l'exercice de leur fonction de représentation que le CISS crée sa ligne.

Une ligne destinée aux usagers du système de santé, aux acteurs associatifs, aux professionnels de santé et du champ médico-social ...

Par ailleurs, la question des droits collectifs étant indissociable de celle des droits individuels, il apparaît essentiel de faire bénéficier d'un tel service expert sur les droits des malades tous les publics potentiellement intéressés. C'est aussi en sensibilisant le plus grand nombre de personnes que nous inciterons chacun à connaître et à faire valoir ses droits, ce qui participera de la bonne application des dispositions prévues pour l'information et l'accès aux droits des usagers du système de santé ainsi que de leur implication effective dans le fonctionnement de celui-ci.

Enfin, dans l'optique d'accessibilité maximale de ce service, nous le développerons en parallèle de la refonte du site Internet du CISS.

Quelques exemples de thématiques sur lesquelles *Santé Info Droits 0 810 004 333* vous répond :

- Accès à l'assurance et à l'emprunt : convention AERAS, mutuelle...
- Information du patient, accès au dossier médical...
- Conciliation et indemnisation des accidents médicaux
- Santé et travail : médecine du travail, absence pour maladie, temps partiel thérapeutique...
- Représentation des usagers : statut du représentant, procédure d'agrément...
- Assurance maladie : dépassements d'honoraires, aide à la mutualisation, indemnités journalières, protocole de soins, couverture maladie universelle...

Une question juridique ou sociale liée à la santé : n'hésitez pas à nous appeler ou à orienter vers nous ***Santé Info Droits : 0 810 004 333***

AFD - AFH - AFM - AFP - AIDES - Alliance Maladies Rares - APF - AVIAM - CSF - FFAAIR - Familles Rurales - FNAMOC - FNAP-PSY - FNAIR- FNATH - Ligue Contre le Cancer - Le Lien - ORGECO - SOS Hépatites - UFCS - UNAF - UNAFAM - UNAPEI - Vaincre la Mucoviscidose